

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES.
COMMUNE DE FONT – ROMEU – ODEILLO – VIA.
CONSEIL MUNICIPAL.
SEANCE DU MARDI 24 MARS 2015 A 18 HEURES.
COMPTE – RENDU

L'an deux mille QUINZE,

Le VINGT QUATRE MARS à DIX HUIT HEURES.

Le Conseil Municipal de la Commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean - louis DEMELIN, Maire.

Date de la convocation : 19 MARS 2015.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16 (15 pour les points 010 à 015)

Ayant pris part aux délibérations : 19 (18 pour les points 010 à 015)

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire; Mesdames et Messieurs Carole BRETON, Jean – Luc CARRERE, Marie – Jeanne RIVOT, Katell MATET, Michel SARRAN, Adjoints, Mesdames et Messieurs Annick BAUDCHON, Turenne CHAUSSE, Yvette IGLESIS , Nicole LESAVRE, Serge PONSA, Martine PIERA, Michel RIFF, Bruno ROBERT, Jean – Louis SARDA et Pascal TISSANDIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Jean – Michel LATUTE, Natalie LUQUIENS et Jean – Claude CO.

Avaient procuration : Madame MATET de Madame LUQUIENS, Monsieur CARRERE de Monsieur CO et Monsieur RIFF de Monsieur LATUTE.

Madame BAUDCHON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte – rendu de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour de la séance est adopté :

2015 - 010 - Vote du compte administratif 2014 du service de l'Eau.

2015 - 011 - Vote du Compte administratif 2014 du service de l'Assainissement.

2015 - 012 - Vote du compte administratif 2014 de la Régie Municipale de Restauration d'Altitude.

2015 - 013 - Vote du compte administratif 2014 pour l'Espace Sportif Colette-Besson et le Golf.

2015 - 014 - Vote du compte administratif 2014 pour le Multi accueil Municipal (Crèche).

2015 - 015 - Vote du compte administratif 2014 pour le budget du Lotissement des CAREILLES.

2015 - 016 - Vote du compte administratif principal de la Commune pour 2014.

2015 - 017 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le service de l'Eau.

2015 - 018 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le service de l'Assainissement.

2015 - 019 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le budget annexe de la Régie Municipale de la Restauration d'Altitude.

2015 - 020 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour l'Espace Sportif Colette- Besson et le Golf.

2015 - 021 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le Multi Accueil Municipal (Crèche).

2015 - 022 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le budget du lotissement communal des CAREILLES.

2015 - 023 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le Budget Général de la Commune.

2015 - 024 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le Service de l'Eau.

2015 - 025 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le Service de l'Assainissement.

2015 - 026 - Affectation du résultat 2014 pour le budget annexe de la Régie Municipale de la Restauration d'Altitude.

2015 - 027 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour l'Espace Sportif Colette- Besson et le Golf.

2015 - 028 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le Multi Accueil Municipal (Crèche).

2015 - 029 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le budget du Lotissement des CAREILLES.

2015 - 030 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le budget général de la Commune.

2015 - 031 - Modification des tarifs et du règlement intérieur du MULTI - ACCUEIL MUNICIPAL (Crèche) pour 2015.

2015 - 010 - Vote du compte administratif 2014 du service de l'Eau.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean - Luc CARRERE;

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jean - Louis DEMELIN, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le budget annexe du service de l'eau.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean - Luc CARRERE,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats), par DIX HUIT (18) voix pour et UNE (1) abstention,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci - après:

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		57 063,24		98 506,98		155 570,22
Opérations de l'exercice	34 942,04	101 389,13	3 357,21	34 047,74	38 299,25	135 436,87
TOTAUX	34 942,04	158 452,37	3 357,21	132 554,72	38 299,25	291 007,09
Résultats de clôture		123 510,33		129 197,51		252 707,84
Restes à réaliser			110 071,77		110 071,77	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	123 510,33	110 071,77	129 197,51	110 071,77	252 707,84
RESULTATS DEFINITIFS		123 510,33		19 125,74		142 636,07

2015 - 011 - Vote du Compte administratif 2014 du service de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean - Luc CARRERE;

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jean - Louis DEMELIN, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le budget annexe du service de l'assainissement.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean - Luc CARRERE,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats), par DIX HUIT (18) voix pour et UNE (1) abstention,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci - après :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		99 788,63		37 926,76		99 788,63
Opérations de l'exercice	80 285,39	170 167,93	100 977,21	86 878,02	181 262,60	257 045,95
TOTAUX	80 285,39	269 956,56	100 977,21	124 804,78	181 262,60	394 761,34
Résultats de clôture		189 671,17		23 827,57		213 498,74
Restes à réaliser			114 876,96		114 876,96	0
TOTAUX CUMULES	0,00	189 671,17	114 876,96	23 827,57	114 876,96	213 498,74
RESULTATS DEFINITIFS		189 671,17	91 049,39			98 621,78

2015 - 012 - Vote du compte administratif 2014 de la Régie Municipale de Restauration d'Altitude.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean - Luc CARRERE;

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jean - Louis DEMELIN, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le budget annexe de la Régie Municipale de Restauration d'Altitude.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean - Luc CARRERE,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de Restauration d'Altitude en date du 24 MARS 2014,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats), par QUINZE (15) voix pour et QUATRE (4) abstentions,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – après :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		21 436,13	9 793,19		-11 642,94	
Opérations de l'exercice	952 865,11	942 608,69	82 496,21	88 399,83	1 035 361,32	1 031 008,52
TOTAUX	952 865,11	964 044,82	92 289,40	88 399,83	1 023 718,38	1 031 008,52
Résultats de clôture		11 179,71	3 889,57			7 290,14
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	11 179,71	3 889,57	0,00	0,00	7 290,14
RESULTATS DEFINITIFS		11 179,71	3 889,57			7 290,14

2015 - 013 - Vote du compte administratif 2014 pour l'Espace Sportif Colette-Besson et le Golf.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean - Luc CARRERE;

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jean - Louis DEMELIN, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le budget annexe de l'Espace Sportif Colette – Besson et du Golf.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean - Luc CARRERE,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats), par TREIZE (13) voix pour, QUATRE (4) voix contre et DEUX (2) abstentions,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci - après :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		0,00	348 794,29		348 794,29	0,00
Opérations de l'exercice	655 016,73	700 105,53	79 396,48	152 442,67	734 413,21	852 548,20
TOTAUX	655 016,73	700 105,53	428 190,77	152 442,67	1 083 207,50	852 548,20
Résultats de clôture		45 088,80	275 748,10		230 659,30	
Restes à réaliser			3 378,17		3 378,17	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	45 088,80	279 126,27	0,00	234 037,47	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		45 088,80	279 126,27		234 037,47	

2015 - 014 - Vote du compte administratif 2014 pour le Multi accueil Municipal (Crèche).

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean - Luc CARRERE;

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jean - Louis DEMELIN, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le budget annexe du Multi Accueil Municipal (Crèche).

Entendu l'exposé de Monsieur Jean - Luc CARRERE,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats), par DIX HUIT (18) voix pour et UNE (1) abstention,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -après :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	270 188,54	270 188,54	0,00	0,00	270 188,54	270 188,54
TOTAUX	270 188,54	270 188,54	0,00	0,00	270 188,54	270 188,54
Résultats de clôture		0,00		0,00	0,00	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		0,00	0,00	0,00

2015 - 015 - Vote du compte administratif 2014 pour le budget du Lotissement des CAREILLES.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean - Luc CARRERE;

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jean - Louis DEMELIN, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le budget annexe du Lotissement Communal des CAREILLES.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean - Luc CARRERE,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats), par QUINZE (15) voix pour, TROIS (3) voix contre et UNE (1) abstention,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci - après :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	0,00	236 932,33			0,00	236 932,33
Opérations de l'exercice	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX	0,00	236 932,33	0,00	0,00	0,00	236 932,33
Résultats de clôture		236 932,33		0,00		236 932,33
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	236 932,33	0,00	0,00	0,00	236 932,33
RESULTATS DEFINITIFS		236 932,33		0,00		236 932,33

2015 - 016 - Vote du compte administratif principal de la Commune pour 2014.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean - Luc CARRERE;

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jean - Louis DEMELIN, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le Budget Général de la Commune.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean - Luc CARRERE,

Après en avoir délibéré (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats), par QUATORZE (14) voix pour, TROIS (3) voix contre et DEUX (2) abstentions,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		1 217 672,88 10 112	768 669,50			449 003,38 12 992
Opérations de l'exercice	8 353 410,80	735,14	3 877 627,49	2 879 816,85	12 231 038,29	551,99
TOTAUX	8 353 410,80	11 330 408,02	4 646 296,99	2 879 816,85	12 231 038,29	13 441 555,37
Résultats de clôture		2 976 997,22	1 766 480,14			1 210 517,08
Restes à réaliser			483 223,96	257 646,00	225 577,96	
TOTAUX CUMULES	0,00	2 976 997,22	2 249 704,10	257 646,00	2 249 704,10	3 234 643,22
RESULTATS DEFINITIFS		2 976 997,22	1 992 058,10			984 939,12

2015 - 017 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le service de l'Eau.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour :

- le budget annexe du service de l'eau.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2015 - 018 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le service de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le budget annexe du service de l'assainissement.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2015 - 019 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le budget annexe de la Régie Municipale de la Restauration d'Altitude.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le budget annexe de la Régie Municipale de Restauration d'Altitude.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la R.M.R.A. en date du 24 MARS 2015;

Après en avoir délibéré, par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) abstentions déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2015 – 020 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour l'Espace Sportif Colette- Besson et le Golf.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le budget annexe de l'Espace Sportif Colette – Besson et du Golf.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, par QUATORZE (14) voix pour et QUATRE (4) voix contre et UNE (1) abstention déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

2015 - 021 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le Multi Accueil Municipal (Crèche).

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le budget annexe du Multi - Accueil Municipal (Crèche).

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

2015 - 022 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le budget du lotissement communal des CAREILLES.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le budget annexe du Lotissement Communal des CAREILLES.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) voix contre, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2015 - 023 - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de la Commune pour le Budget Général de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le budget général de la Commune.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, par QUINZE (15) voix pour, TROIS (3) voix contre et UNE (1) abstention déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2015 - 024 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le Service de l'Eau.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean - luc CARRERE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 123 510,33€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	66 447,09
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	57 063,24
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	123 510,33
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	129 197,51
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-110 071,77
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	0,00
AFFECTATION = C ET = G + H	123 510,33
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	123 510,33
DEFICIT REPORTE D 002	

2015 - 025 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le Service de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean - luc CARRERE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 189 671,17 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	89 882,54
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	99 788,63
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	189 671,17
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	23 827,57
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-114 876,96
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-91 049,39
AFFECTATION = C ET = G + H	
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	91 049,39
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	98 621,78
DEFICIT REPORTE D 002	

2015 - 026 - Affectation du résultat 2014 pour le budget annexe de la Régie Municipale de la Restauration d'Altitude.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean - luc CARRERE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 11 179,71 €

Décide, par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) abstentions d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	-10 256,42
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	21 436,13
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	11 179,71
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	-3 889,57
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	0,00
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-3 889,57
AFFECTATION = C ET = G + H	-3 889,57
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	3 889,57
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	7 290,14
DEFICIT REPORTE D 002	

2015 – 027 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour l'Espace Sportif Colette- Besson et le Golf.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean - luc CARRERE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 45 088,80 €

Décide, par QUATORZE (14) voix pour, QUATRE (4) voix contre et UNE (1) abstention d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	45 088,80
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	0,00
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	45 088,80
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	-275 748,10
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-3 378,17
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-279 126,27
AFFECTATION = C ET = G + H	45 088,80
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	45 088,80
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	0,00
DEFICIT REPORTE D 002	

2015 - 028 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le Multi Accueil Municipal (Crèche).

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean - luc CARRERE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 0,00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	0,00
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	0,00
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	0,00
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	0,00
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	0,00
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	0,00
AFFECTATION = C ET = G + H	
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	0,00
DEFICIT REPORTE D 002	

2015 - 029 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le budget du Lotissement des CAREILLES.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean - luc CARRERE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 236 932,33 €

Décide par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) voix contre, d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	0,00
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	236 932,33
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	236 932,33
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	0,00
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	0,00
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	0,00
AFFECTATION = C ET = G + H	236 932,33
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	236 932,33
DEFICIT REPORTE D 002	

2015 - 030 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le budget général de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean - luc CARRERE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 2 976 997,22 €

Décide, par QUINZE (15) voix pour, TROIS (3) voix contre et UNE (1) abstention,
d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	1 759 324,34
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	1 217 672,88
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	2 976 997,22
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	-1 766 480,14
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-225 577,96
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-1 992 058,10
AFFECTATION = C ET = G + H	2 976 997,22
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	1 992 058,10
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	984 939,12
DEFICIT REPORTE D 002	

2015 - 031 – Modification des tarifs et du règlement intérieur du MULTI – ACCUEIL MUNICIPAL (Crèche) pour 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n° 2014 - 126 du 19 novembre 2014, le Conseil Municipal a adopté les tarifs du MULTI – ACCUEIL MUNICIPAL (Crèche) pour 2015.

Monsieur le Maire précise que les plafonds CAF ont changé courant février 2015 pour une application au 1^{er} février 2015 et donne lecture en conséquence des nouvelles propositions de tarifs et de règlement intérieur concernant le MULTI – ACCUEIL MUNICIPAL (crèche) suite à ces modifications.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1 – **ADOpte** les nouveaux tarifs et le règlement intérieurs de cet établissement tel qu'ils sont annexés à la présente ;

2 – **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute convention ou avenant avec la Caisse d'Allocation Familiales dans le cadre des prestations de services versées et du contrat enfance.